

sanctions combinées et la démolition de l'infrastructure par les bombardements ont créé une crise de la santé publique, tuant indirectement des civils, le plus souvent des jeunes, des personnes âgées et des malades. Ces politiques sont lourdes de conséquences pour la sécurité humaine des citoyens irakiens et les décideurs concernés par cette question doivent donc en tenir compte.

Z

En résumé, la question de la compatibilité entre la sécurité humaine et l'usage de la force a fait l'objet d'un débat animé. D'une part, la sécurité humaine peut comprendre des obligations pour les citoyens de pays tiers qui devront peut-être, pour s'en acquitter, recourir à des interventions militaires forcées. D'autre part, ce type d'intervention fait des victimes parmi les civils, ce que la sécurité humaine cherche à éviter, et il crée de nouveaux précédents de taille en ce qui concerne les activités militaires. Lorsque la sécurité humaine passe par l'usage de la force, plusieurs questions intéressantes se posent.

6. Sécurité humaine : un nouveau rôle pour les organisations internationales

Les participants ont examiné la sécurité humaine et son rapport avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU. Le Conseil de sécurité s'est révélé être très inefficace face aux crises humanitaires provoquées par les conflits militaires, et il est peu probable que cela change dans un proche avenir. Bien que dans son ensemble, le cadre onusien se montre mieux disposé à l'égard des objectifs de la sécurité humaine, la structure bureaucratique de l'ONU elle-même constitue une entrave à des mesures efficaces face aux crises. Une grande réforme institutionnelle des Nations Unies servira la cause du développement et l'aspect humanitaire de la sécurité humaine.

L'intervention au Kosovo remet en question le rôle du Conseil de sécurité dans l'ordre international, notamment en ce qui concerne les conséquences d'une intervention humanitaire forcée menée par une organisation militaire régionale (OTAN) en dehors de l'appareil onusien. Le Conseil de sécurité se trouve marginalisé en ce qui concerne les nouveaux problèmes de sécurité à cause d'un manque de volonté politique de s'engager et parce que sa capacité est déjà surutilisée. Ce vide a été comblé par des « coalitions de volontaires » et par des acteurs régionaux, nouveauté fort troublante pour les partisans extérieurs de l'ONU comme pour bon nombre de ceux qui travaillent en son sein. Ce sentiment reflète sans doute une tension plus générale aux Nations Unies entre les promoteurs de la sécurité humaine, des droits de la personne et des interventions humanitaires, d'une part, et ceux qui souhaitent préserver l'ascendant de la souveraineté, le non recours à la force et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État par d'autres États.

D'aucuns ont affirmé que le Conseil de sécurité devient de plus en plus problématique en cette époque de l'après-guerre froide. De plus, le droit de veto des grandes puissances constitue un obstacle sérieux à la pratique de la sécurité humaine. Il a été noté, cependant, que ce droit de veto était une condition pour que les grandes puissances en question acceptent le système des Nations Unies comme moyen d'éviter des conflits. Comme une réforme négociée du Conseil de sécurité

n'étaient les mesures prolongées imposées par le Conseil de sécurité et les conséquences de la guerre.